

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024**

Le 2 décembre 2024 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Danielle COURBON, conseillère municipale.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024

Étaient présents : Madame Sylvie FRANCO, Isabelle GONNARD, adjoints, Isabelle PALLUY, Pierre SEUX, Martine OLLIVIER, Jean-Marc JANIN, Nathalie SIDI-ATMANE, Jean-Michel SIMON, Danielle COURBON, David BARRALLON, Alisson SEGEALET, Christophe CHEMEL, Emmanuelle GAGNERE, Jean-Pierre GRANGE Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Laurent CELLARIER à M. Pierre SEUX jusqu'à 21h36

Excusé :

Absents :

M. Christophe CHEMEL a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 et signature du registre des délibérations.

- **Election du maire** : Sous la présidence de Mme Danielle Courbon, au premier tour de scrutin Mme Isabelle PALLUY ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée Maire.
- **Détermination du nombre d'adjoints** : la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.
- **Election des adjoints** : La liste 1, ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :
Mme Sylvie FRANCO 1er adjointe
M. Laurent CELLARIER 2^{ème} adjoint
Mme Isabelle GONNARD 3^{ème} adjointe
M. Pierre SEUX 4^{ème} adjoint
- **Création et composition des commissions municipales** : délibération est prise à l'unanimité pour créer 8 commissions municipales, à savoir :
 - Finances
 - Urbanisme
 - Bâtiments communaux, réseaux
 - Affaires scolaires et communication (responsable agents cantine, école publique)
 - Environnement, voirie, cimetière et Eglise
 - Affaires associatives
 - Marchés publics
 - Accessibilité des personnes handicapées
- **Désignation des représentants aux associations** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la désignation des élus conformément au tableau joint à la délibération.
- **Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la désignation des élus conformément au tableau joint à la délibération.

- **Election des membres de la commission d'appel d'offres** : Sont désignés en tant que :
 - Membres titulaires :
 - Mme Martine OLLIVIER
 - M. Pierre SEUX
 - M. Laurent CELLARIER
 - Membres suppléants :
 - M. Christophe CHEMEL
 - M. David BARRALLON
 - M. Danielle COURBON

- **Délégations du Conseil Municipal au maire** : le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, donne à Madame le maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- **Indemnités de fonction des élus** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer, l'indemnité du maire et des adjoints,
Pour rappel les maires perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence soit 51.6 % de l'indice pour une commune de 1 000 à 3499 habitants et peuvent percevoir une indemnité inférieure après le vote du Conseil Municipal.

Maire : 47.78 % de l'indice

1er adjoint : Mme Sylvie FRANCO 19.8 % de l'indice par mois,

2e adjoint : M. Laurent CELLARIER 14.05 % de l'indice par mois,

3^{ème} adjoint : Mme Isabelle GONNARD 14.05 % de l'indice par mois,

4^{ème} adjoint : M. Pierre SEUX 14.05 % de l'indice par mois,

Conseillère Municipale déléguée aux affaires associatives Mme Alisson SEGEALET 9.84 % de l'indice par mois,

Conseillère Municipale déléguée représentant de la commune auprès de l'Agglo d'Annonay et logement, Mme Martine OLLIVIER 5.62 % de l'indice par mois,

Conseillère Municipale déléguée aux finances Mme Danielle COURBON 5.62 % de l'indice par mois,

L'ensemble des indemnités allouées ne dépasse pas le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées.

- **Participation à la protection sociale complémentaire pour le risque santé** : délibération est prise à l'unanimité d'augmenter la participation à compter du 01/01/25 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle à tout agent titulaire ou non titulaire ayant une ancienneté ou un contrat de plus de 6 mois et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

- **Participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance** : délibération est prise à l'unanimité d'augmenter la participation financière de la commune à partir du 1er janvier 2025 pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 28h00 et pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure 28h00.
- **Recensement de la population -création de 3 postes CDD** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la création de 3 postes CDD pour réaliser les opérations de recensement de la population.
- **Recensement de la population -autorisation de recrutement** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le recrutement temporaire de 3 personnes pour réaliser les opérations de recensement de la population et donner délégation à Mme le maire pour finaliser ces recrutements.
- **Remboursement sinistre choc Eterpas** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter le remboursement du sinistre concernant le véhicule ayant endommagé le muret et la barrière au pont de l'Eterpas Rue de la Grand'Vigne.
- **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2025** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le maire, en application de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025 et délivrer cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.
- **Décision modificative, budget communal, intégration des dépenses concernant les travaux de la salle de la Route Bleue au compte 231** : les crédits n'ont pas été suffisamment prévu dans le compte 231 (opération d'ordre) du budget communal pour intégrer les travaux de la salle de la Route Bleue. Délibération est prise à l'unanimité pour procéder aux ajustements suivants,
 - INVESTISSEMENT :
 - Dépenses :
 - 231 (041) Constructions : 235 717.03 €
 - Recettes :
 - 238 (041) Avances versées sur comm.immo : 235 717.03 €

- Urbanisme :

Permis de construire :

KARAHAN Umit– 88 rue de Cizelle – maison individuelle
 ARNAUD Nicolas – 6 Impasse du Verger – mise en conformité annexes

Déclaration Préalable :

CHEF Christine – 128 Allée Jardins de Juliette - Carport
 MARSEGUERRA Charlotte /DECOL Alexis – 17 rue du Pré des Saints – transformation garage en chambre
 COMBRICHON Frédéric – Rue du Lavoir – panneaux photovoltaïques
 BOURRET Julien – 108 rue de la Grand'Vigne d'Eterpas – panneaux photovoltaïques
 BLACHE Elodie – 1 place du Tilleul – panneaux photovoltaïques

Certificat d'urbanisme :

SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT – B880
 Me SCHLAGBAUER Laurent – B2595
 Me SCHLAGBAUER Laurent – B2596
 Me DE LHERMUZIERE HERMA NOT -B2221/2218/2220
 Me DE LHERMUZIERE HERMA NOT -B393/1282/1279/1337

Me SERVE -A 162/243/244/245/250/266
SAS HERMA NOT -B 1598/1720/1722/1726
SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT – A404/406/532/623/624
SCP GIRAUD COURTES LAPEYRAT – B1628/1934/1595/1379
NOTANTIC – A1873

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelles : B 303/B 1282/B1279/B1337

Parcelle : B 130

Parcelles : B 2218/2220/2221

Parcelles : B 1720/1722/1726

Laurent CELLARIER arrivé à 21h36

- **Questions diverses :**

- **Syndicat des eaux Annonay Serrières :** Madame le maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023 est consultable en mairie. Messieurs Laurent Cellarier et David Barrallon qui ont assisté à une réunion du Syndicat informent que la commune de Saint-Cyr a +2.2% d'abonnés suite aux nouvelles constructions. La qualité de l'eau est dans les normes. Le Syndicat travaille sur la recherche de fuites pour éviter les pertes sur le réseau.
- **Site Internet :** Madame Isabelle Gonnard informe le Conseil Municipal que le nouveau site internet de la commune sera mis en place durant le 1^{er} trimestre 2025.
- **Ecole publique :** Madame Isabelle Gonnard rappelle au Conseil Municipal le problème de coût élevé concernant la consommation d'essuie-mains à l'école publique. Actuellement il n'y a pas la possibilité d'installer des essuie-mains automatiques. Une étude sera faite pour la mise en place d'un système de rouleaux ainsi que des distributeurs de savon comme dans les autres bâtiments communaux.
- **Réunions maire, adjoints, délégués :** Madame le maire informe le Conseil Municipal que les réunions maire, adjoints, délégués sont obligatoires et fixées les mercredis à 18h00. L'ensemble des conseillers municipaux peuvent y participer.
- **Composteur collectif :** Monsieur Pierre Seux rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un composteur collectif dans le village, une inauguration est prévue au cours du premier trimestre 2025.
- **Conseil communautaire :** Madame le maire informe le Conseil Municipal que la commune de St Cyr accueillera le conseil communautaire le 12/12/2024 au nouvel Espace de la Route Bleue.
- **Vœux du maire :** Madame le maire informe le Conseil Municipal que les vœux du maire auront lieu le vendredi 10 janvier à 18h30 au nouvel Espace de la Route Bleue.